

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 septembre 2024, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

EST ABSENT

M. le conseiller	Raynald DUGUAY
------------------	----------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 7

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-09-323

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert et en retirant le point n°10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-324

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

5953

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-325

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de cette séance, à savoir :

- 26 août 2024 : décisions CP-0824-351 à CP-0824-381 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-326

NOMINATION – REPRÉSENTANTE POUR CAMPING QUÉBEC

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QU'Éloïse CHARETTE, directrice des ressources humaines, soit désignée pour demander et signer au nom de la Ville de Port-Cartier la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le camping municipal Le Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-327

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme Écocamionnage pour le financement de l'acquisition d'un véhicule neuf à basse vitesse électrique à quatre roues pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser M^{me} Claudia DUPUIS, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le formulaire de Demande d'aide financière pour l'acquisition d'une technologie du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-09-328

AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET M. RENÉ LAPOINTE FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM SALON DE QUILLES LES MORDUS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à conclure un nouveau bail avec M. René LAPOINTE faisant affaire sous le nom SALON DE QUILLES LES MORDUS, afin de louer un local situé au 49, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier destiné à l'opération d'une salle de quilles;

CONSIDÉRANT le projet de Bail soumis au conseil municipal lors de la commission permanente du 26 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la conclusion du bail en faveur de M. René LAPOINTE, faisant affaire sous le nom SALON DE QUILLES LES MORDUS, portant sur la location d'un emplacement dans l'immeuble sis au 49, boulevard du Portage-des-Mousses, aux fins d'opération d'une salle de quilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-329

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACCORD DE LICENCE POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION SISMIQUE – RESSOURCES NATURELLES CANADA

CONSIDÉRANT la demande faite par RESSOURCES NATURELLES CANADA pour l'installation sans frais d'une station sismique au 4344, route Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que ces équipements sont destinés à la sécurité du public et des infrastructures critiques et qu'il n'y a aucun coût pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier l'Accord de licence avec des parties non gouvernementales à intervenir avec RESSOURCES NATURELLES CANADA pour l'installation d'une station sismique au 4344, route Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-330

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET PILOTE D'IMPLANTATION DE STATIONS CONNECTÉES BOXUP – RÉSEAU DES UNITÉS RÉGIONALES DE LOISIR ET SPORT DU QUÉBEC & L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT DE LA CÔTE-NORD

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

5955

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le Protocole d'Entente pour le projet pilote d'implantation de stations connectées BOXUP à intervenir avec le RÉSEAU DES UNITÉS RÉGIONALES DE LOISIR ET SPORT DU QUÉBEC et l'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT DE LA CÔTE-NORD, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à mettre en place la structure nécessaire au bon fonctionnement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-331

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 14 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 269 943 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 126 994,30 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 14 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 14 daté du 22 juillet 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-332

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60876953

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 135 289,44 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 13 528,94 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60876953 datée du 24 juillet 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-333

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60878331

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

5956

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 74 274,97 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 7 427,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60878331 datée du 8 août 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-334

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20230315-02 – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 00164011

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 919 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de réfection de la 6^e Rue et de la 8^e Rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20230315-02, le tout conformément à la facture numéro 00164011 datée du 15 février 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-335

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DES PIONNIERS – ROS INGÉNIEURS INC. – FACTURES N° D02-00042 ET D02-00046

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 37 750 \$, taxes en sus, à l'entreprise ROS INGÉNIEURS INC., en paiement du contrat de services professionnels pour une étude d'évaluation de la sécurité du barrage des Pionniers, faisant l'objet de la résolution n° 2024-05-175, le tout conformément aux factures numéros D02-00042 et D02-00046, datées respectivement du 11 juillet 2024 et du 6 août 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-336

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220118-01 – CIMA+ S.E.N.C – FACTURES N° 22403571, 22405813 ET 22407918

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 65 100 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 510 \$, taxes en sus, à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C.,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

en paiement pour le contrat de Services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220118-01, le tout conformément aux factures numéros 22403571, 22405813 et 22407918, datées respectivement du 27 février 2024, du 28 mars 2024 et du 2 mai 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-337

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME GPS ET DE CONNECTIVITÉ POUR LE SUIVI DU DÉNEIGEMENT EN TEMPS RÉEL ET DU DÉPÔT À NEIGE – NSIM TECHNOLOGIE INC. – FACTURES N° 000802 ET 000805

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 30 592,55 \$, taxes en sus, à l'entreprise NSIM TECHNOLOGIE INC., en paiement du contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système GPS et de connectivité pour le suivi du déneigement en temps réel et du dépôt à neige, faisant l'objet de la résolution n° 2024-06-234, le tout conformément aux factures numéros 000802 et 000805, datées respectivement du 13 août 2024 et du 14 août 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-338

ADHÉSION – REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC («UMQ») POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer chlore gazeux; PASS-10 et Chaux calcique hydratée dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Port-Cartier confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Chlore gazeux; PASS-10 et Chaux calcique hydratée; pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE la Ville de Port-Cartier confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Port-Cartier s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur portail de l'UMQ;

QUE la Ville de Port-Cartier confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Port-Cartier s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Port-Cartier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-339

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS DE LA MRC DE SEPT RIVIÈRES – JOURNÉE
INTERNATIONALE DES AÎNÉS – 1^{ER} OCTOBRE 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 500 \$ à titre de don au profit de la Table de concertation des Aînés de la MRC de Sept Rivières dans le cadre de la Journée internationale des aînés qui se tiendra le 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-09-340

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE nommer M. le conseiller Mario GAUMONT pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 novembre 2024 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-341

AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE AU DIRECTEUR DU QUAI MUNICIPAL DE SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE PORT-CARTIER, LES ENTENTES SUR LA SÉCURITÉ DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER À INTERVENIR AVEC LES DIFFÉRENTES COMPAGNIES D'ARRIMAGE MANDATÉES POUR LA LOGISTIQUE DES NAVIRES

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser le directeur du Quai municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, les Ententes sur la sécurité du Quai municipal de Port-Cartier, à intervenir avec les différentes compagnies d'arrimage œuvrant au Quai municipal de la Ville de Port-Cartier, conformément au modèle d'entente soumis lors de la commission permanente du 2 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-342

LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – PROJET N° VPC-STP-SPI-20180718-01 – ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 457,63 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour les retenues contractuelles pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental pour la stabilisation du secteur de la plage Rochelois, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20180718-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-09-343

OCTROI DE CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – GORL'EAU INC.

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise GORL'EAU INC., datée du 25 juillet 2024 pour la sous-traitance de la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc de la ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à GORL'EAU INC., visant la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc de la ville de Port-Cartier pour une somme de 6 277,56 \$, taxes en sus, conformément à la soumission de cette entreprise, en date du 25 juillet 2024 et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 août 2024;

D'autoriser le responsable à l'environnement à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-09-344

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2024

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2024, totalisant 71 180,86 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-345

ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – DEUXIÈME ÉDITION DU CAHIER « CÔTE-NORD ÉCONOMIQ » – JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 1 350 \$ au JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC., représentant une page entière pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la deuxième édition du cahier « Côte-Nord Économiq »;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-09-346

OCTROI DE CONTRAT – SIMULATIONS DE MANŒUVRES AU QUAI MUNICIPAL – CENTRE DE SIMULATION ET D’EXPERTISE MARITIME

CONSIDÉRANT l’offre reçue du CENTRE DE SIMULATION ET D’EXPERTISE MARITIME pour la réalisation de simulations de manœuvres au Quai municipal;

CONSIDÉRANT l’article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D’octroyer un contrat au CENTRE DE SIMULATION ET D’EXPERTISE MARITIME pour la simulation de manœuvres au Quai municipal au montant de 17 633 \$, taxes en sus, conformément à l’offre de cette entreprise et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 9 septembre 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l’excédent de fonctionnement affecté du quai;

D’autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il mentionne avoir assisté à une rencontre du Comité consultatif sur le transport aérien il y a quelques semaines. Plusieurs points ont été apportés, notamment l’horaire et la fiabilité des vols ainsi que l’admissibilité au tarif préférentiel pour les organismes et les municipalités.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il fait un suivi concernant le dossier de Résidence pour personnes âgées. Une rencontre positive a eu lieu à Québec en présence du directeur de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER, pour de l’accompagnement dans le montage du dossier et la recherche de promoteurs.

Il mentionne que la réouverture de la piscine, initialement prévue le 16 septembre, sera reportée au 23 septembre.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il n’a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n’a rien de particulier à mentionner.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle n’a rien de particulier à mentionner.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il n'a rien de particulier à mentionner.

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE
ANTÉRIEURE**

- À la séance du 26 août 2024, M^{me} Marjolaine BÉRUBÉ demandait à qui appartient la plage Rochelois?

Réponse : À venir ultérieurement puisqu'il s'agit de droit constitutionnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2024-09-347

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit levée à 17 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

AC/rlb